

# DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

## LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX

### PART L

#### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

#### PRODUIT

LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX, Part L  
Code ISIN : FR0013341419

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LBP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Initiateur : LBP AM (la « Société de Gestion » ou « LBP AM »)

LBP AM, groupe La Banque Postale, est agréée en France sous le numéro GP-20000031 et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF)

Site internet : [www.lbpam.com](http://www.lbpam.com) - Appeler le +33 (0) 1 57 24 21 00 pour de plus amples informations

Date de production du document d'information clés : 28/04/2026

#### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières - Fonds Commun de Placement, de droit français constitué en France. Classification : Obligations et autres titres de créances internationaux.

Durée : La durée de vie du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre unilatéralement le fonds par liquidation ou fusion. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs : Son objectif de gestion est double : (i) chercher à surperformer, sur la durée de placement recommandée (3 ans), son indicateur de référence, l'€STR capitalisé, de 1,5% par an, net de frais de gestion réels; et (ii) mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR). Le FCP est géré activement. L'€STR est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice. Le FCP n'étant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de cet indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés. Les titres détenus en direct seront sélectionnés au sein de l'indice des indices Bloomberg Euro-Aggregate (toutes maturités), ICE BofA Global High Yield Index, Bloomberg Global Aggregate - Corporate, et Bloomberg Global-Aggregate Total Return Index Value Unhedged Eur qui constituent l'Univers d'Analyse, mais de manière non exclusive, et sans aucune contrainte de réplification (comme expliqué ci-avant).

• Analyse d'univers de valeurs (l'« Univers d'Analyse »). L'Univers d'Analyse des émetteurs privés et quasi-publics, constitué des valeurs composant les indices Bloomberg Euro-Aggregate (toutes maturités), ICE BofA Global High Yield Index, Bloomberg Global Aggregate - Corporate et faisant l'objet d'une analyse ESG, est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR) afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la société de gestion (LBP AM), et ainsi de déterminer la Note Moyenne Améliorée à dépasser. L'Univers d'Analyse des titres de créance émis par les Etats, constitué des valeurs qui composent l'indice Bloomberg Global-Aggregate Total Return Index Value Unhedged Eur est analysé à partir de critères ESG afin d'identifier les Etats qui développent un modèle de gouvernance responsable, respectueux des droits humains et de l'environnement et socialement juste et de déterminer une note moyenne à dépasser. Ces analyses se fondent sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé en interne. Ces analyses sont décrites au sein de la rubrique « stratégie d'investissement » du prospectus et de l'annexe SFDR. La méthodologie mise en place par LBP AM permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocation. L'analyse réalisée par LBP AM est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés. La liste d'exclusions de LBP AM, ainsi que celle définie par le label ISR français, servent de second filtre. En effet, à côté des valeurs exclues par le label ISR Français, un comité d'exclusion, propre à LBP AM, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies au sein de la rubrique « stratégie d'investissement » du prospectus et de l'annexe SFDR. LBP AM reste ainsi seule juge de l'opportunité d'un investissement, et de la qualité extra-financière des émetteurs, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 1 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 10 une faible qualité extra-financière. La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir une Note Moyenne Améliorée, note moyenne ISR meilleure que la note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 25% des valeurs en conformité avec le label ISR (comprenant les trois filtres suivants : comité d'exclusion, exclusions définies par le label ISR français et note quantitative) pour les titres d'émetteurs privés et quasi-publics et une note moyenne pour les titres de créance émis par les Etats, la note moyenne obtenue doit être meilleure que la note moyenne de son univers d'analyse souverain. Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion ou hors valeurs exclues par le label ISR Français) sont donc éligibles au FCP, à condition que la note moyenne extra-financière du FCP respecte les conditions ci-dessus. Avec cette approche en amélioration de note dont celle applicable aux émetteurs privés et quasi-publics qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, LBP AM met en place la stratégie ISR du portefeuille. • Sélection des titres. Afin d'atteindre l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement du FCP consiste à gérer un portefeuille de titres de créance et d'instruments du marché monétaire d'émetteurs privés ou publics. Le FCP est investi au minimum à 50% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés). Ces titres sont des émissions du secteur privé ou public et des titres émis ou garantis par des Etats. La construction du portefeuille consiste à sélectionner des titres de taux majoritairement libellés en euro, dont l'émetteur provient principalement (75% minimum) des pays de l'OCDE. Le FCP est investi au minimum à 50% de son actif dans des titres libellés en euro et à 75% dans une devise d'un pays membre de l'OCDE (dont les titres libellés en euro). Le FCP peut, en outre, investir dans des émissions de pays émergents, dans un but de diversification du portefeuille, dans la limite de 10 % de l'actif net. Au-delà de 10 % de l'actif net, le risque de change est systématiquement couvert. L'exposition au risque de change est limitée à 10% de l'actif net. Cette couverture systématique s'applique aux devises de pays de l'OCDE (hors euro) et aux devises des pays émergents. Les titres seront principalement de catégorie Investment Grade. L'exposition au risque actions ne dépassera pas 10% de l'actif net. La stratégie d'investissement du FCP tire parti de plusieurs sources de valeur ajoutée dans le respect des contraintes de gestion définies ci-après. Ces sources proviennent de : (i) l'allocation entre les différentes classes d'actifs obligataires en fonction de leurs couples rendement/risque relatifs dans les différentes phases de marché ; (ii) la gestion dynamique de l'exposition globale au risque de taux en fonction des anticipations d'évolution des principaux taux directeurs et des taux longs ; (iii) la gestion de l'exposition sur les courbes des taux en fonction des anticipations de déformation de la courbe des taux, du portage et de l'effet passage du temps sur la courbe ; (iv) la gestion de l'allocation pays en fonction des vues de la société de gestion sur les principaux pays de l'OCDE ; (v) le choix du secteur d'activité en fonction du cycle économique et de la valorisation ; (vi) la sélection des émetteurs en fonction des valorisations relatives, des instruments financiers en terme de séniorité et des maturités des titres obligataires (point sur la courbe de l'émetteur) ; (vii) des stratégies d'arbitrage qui consistent à arbitrer des titres obligataires et des instruments dérivés de zones géographiques différentes, de type de taux différents, de maturités différentes, de qualité de crédit différente, des classes d'actifs obligataires différentes, de type d'inflations différentes, de devise différentes ou d'émetteurs différents ou à arbitrer des obligations et des instruments dérivés similaires, afin d'exploiter des écarts de valorisation entre les instruments arbitrés. (viii) l'optimisation des points d'entrée et de sortie des stratégies en fonction de la liquidité, des flux des investisseurs et des opportunités des marchés primaires et secondaires ; et (ix) l'exposition au risque de change. La sensibilité aux taux d'intérêt évoluera dans la fourchette [-2 ; +6]. La sensibilité crédit évoluera dans une fourchette de [-2 ; +9]. La gestion suivra le niveau de volatilité du portefeuille avec une cible moyenne de 3% sur la période de détention recommandée (hors conditions exceptionnelles de marché). Le FCP pourra être exposé jusqu'à 110% aux titres de catégorie Investment Grade correspondant à une notation minimale BBB-/Baa3 en application de la méthode de Baïle telle que précisée dans le prospectus, ou à une notation jugée équivalente par la société de gestion et, à hauteur de 20% maximum de l'actif net, à des titres ayant une notation inférieure à BBB-/Baa3 (dits à caractères spéculatifs) ou de notation jugée équivalente par la société de gestion. Le FCP peut investir en titres non notés dans la limite de 15% de son actif net. Les titres sont principalement sélectionnés au sein de l'Univers d'Analyse ; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers d'Analyse, parmi les valeurs appartenant à l'univers des obligations convertibles et des actions internationales et les entités privées de la zone OCDE, notées « Investment Grade » ou dont la plus mauvaise notation est « BB- » selon les principales agences existantes telles Standard & Poor's, Moody's, Fitch, et émettant des titres de créance négociables et/ou des obligations, libellés en euro, dans la limite de 10 % de l'actif net et dans le respect des contraintes du Label définies ci-avant. La Société de Gestion s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP. En tout état de cause, conformément au Label ISR français, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus. Les actifs éligibles à l'analyse extra-financière selon les critères du Label ISR représentent au moins 30% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation et/ou distribution (et/ou report) avec possibilité de distribution d'acompte

Faculté de rachat : Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) à 13 heures. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative (J) publiée le lendemain ouvré (J+1 ouvré) à cours inconnu.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse notamment aux investisseurs de détail qui (i) ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, (ii) souhaitent un investissement cohérent avec l'objectif de gestion et la période de détention recommandée du produit, et (iii) sont prêts

à assumer un niveau de risque faible sur leur capital initial. Les parts ne sont pas ouvertes à la souscription aux investisseurs U.S. Persons tels que définis dans le Prospectus.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le produit : le Prospectus, les derniers documents annuels et périodiques du produit en français, la politique de rémunération, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs), la politique d'engagement actionnarial et le compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial, ainsi que toute autre informations pratiques, notamment la dernière valeur liquidative du ou des parts du produit sont disponibles sur le site [www.lbpam.com](http://www.lbpam.com), et gratuitement auprès de LBP AM, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conserverez les parts du produit pendant toute la période de détention recommandée qui est de 3 ans et plus.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité de LBP AM à vous payer en soit affectée.

Les autres risques matériellement pertinents non pris en compte dans le calcul de l'indicateur synthétique de risque du produit sont les suivants :

- Risque de liquidité
- Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) et aux acquisitions et cessions temporaires de titres
- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme
- Risque de crédit
- Risque de perte découlant du défaut ou de la dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez-vous référer au Prospectus.

La liste détaillée des risques liés au produit figure dans le Prospectus du produit disponible sur demande auprès de LBP AM.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre toute ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché.

L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que les performances moyennes du produit (et de l'indice de référence le cas échéant) au cours des 10 dernières années. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 3 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	<i>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.</i>		
Tensions	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	9 090 €	9 210 €
	Rendement annuel moyen	-9,10%	-2,71%
Défavorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	9 470 €	9 400 €
	Rendement annuel moyen	-5,30%	-2,04%
Intermédiaire	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	9 790 €	9 780 €
	Rendement annuel moyen	-2,10%	-0,74%
Favorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	10 560 €	11 400 €
	Rendement annuel moyen	5,60%	4,46%

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre :

- 17/03/2017 et 17/03/2020 pour le scénario défavorable
- 17/05/2019 et 17/05/2022 pour le scénario intermédiaire
- 17/10/2022 et 17/10/2025 pour le scénario favorable.

## QUE SE PASSE-T-IL SI LBP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit

## QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- que 10 000 EUR sont investis la première année

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
<b>Coûts totaux (en €)</b>	335 €	508 €
Incidence des coûts annuels (*)	3,35%	1,69% chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,0% avant déduction des coûts et de -0,7% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée sur ce produit mais la personne qui vous vend le produit peut appliquer des frais de souscription de : 2,5% - Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels	Jusqu'à 250 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,77% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	77 €
Coûts de transaction	0,08% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	8 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0 €

#### COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : au minimum de 3 ans.

L'investisseur pourra demander le rachat total ou partiel de ses parts à tout moment au cours de la vie du produit, sans qu'aucun frais ne lui soit prélevé.

La Société de Gestion de l'OPC peut décider, dans les conditions décrites dans le prospectus de l'OPC, de déclencher un dispositif de plafonnement des rachats (« Gates »).

#### COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant le produit, l'investisseur peut contacter son conseiller bancaire ou contacter :

Si vous êtes investisseur personne physique :

- par courrier : LBP AM - DDMP, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France ;
- ou par email : demandeclientsparticuliers@lbpam.com.

Si vous êtes investisseur personne morale :

- par courrier : LBP AM - Direction du Développement, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France ;
- ou par email : demandeclientsinstitutionnels@lbpam.com.

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse <https://www.lbpam.com/publications>.

#### AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Classification SFDR : Article 8

Le Prospectus, la dernière valeur liquidative, les documents annuels et périodiques, les informations relatives à la finance durable, les performances passées au cours des 7 années passées, ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés suivant la réception de la demande, sur simple demande du porteur, auprès de LBP AM (36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France).

Ces documents et informations sont également disponibles sur l'adresse suivante : <https://www.lbpam.com/fr/products/fr0013341419>.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.